

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Présents :**

**Objet : COMPOSITION des CONSEILS  
d'ADMINISTRATION des  
Ets. PUBLICS de SANTE**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,  
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD,  
Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN,  
DESIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	26
votants	29

**Absents représentés :**

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par  
M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMAN.

Monsieur le Maire rappelle que  
le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation arrête la composition des Conseils  
d'Administration des Ets. Publics de Santé.

Il explique que la fusion, en un seul établissement, du Centre de Long et Moyen Séjour  
de Neuville-sur-Saône et de la Maison de Retraite Simon Rousseau de Fontaines-sur-Saône,  
impose désormais la désignation de **3** représentants de la Commune désignés par le Conseil  
Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-7,
- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu l'ordonnance 96-344 du 24.04.1996 portant réforme de l'hospitalisation,
- Vu le décret 96-945 du 30.10.1996 réformant le Code de la Santé Publique,
- Procède à l'élection au scrutin secret des **3** délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au  
C.A. de l'Etablissement de soins intercommunal regroupant l'hôpital de Neuville-sur-Saône et la  
Maison de Retraite Simon Rousseau de Fontaines-sur-Saône,
- Désigne en conséquence :

**Paul LAFFLY** )

**Nora BERRA** )

**Marie-Louise GUERIN** )

) *chacun ayant obtenu 29 voix sur 29 votants.*

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 3 avril 2001

- de la publication le 4 avril 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 3 avril 2001